

Version non approuvée

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE**

**LE 18 janvier 2022**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue par visioconférence, **le mardi, dix-huitième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux (2022) à 19 h**, le tout suivant les dispositions voulues par la loi, les décrets et arrêtés ministériels.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Annick Latour, et Marie Levert et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale, Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière ainsi que

monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier sont également présents.

**1-01-22** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard, appuyé par madame la conseillère Annick Latour et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE

**2-01-22** ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

<b>Revenus et affectations</b>	
Taxes municipales	27 452 870 \$
Paiements tenant lieux de taxes	634 380 \$
Autres revenus de sources locales	3 173 040 \$
Transferts	500 030 \$
Affectations - Surplus non affecté	1 314 330 \$
Affectations - Surplus affecté	194 350 \$
	<b>33 269 000 \$</b>
<b>Dépenses et affectations</b>	
Administration générale	5 592 920 \$
Sécurité publique	5 989 890 \$
Travaux publics	8 485 180 \$
Génie	3 135 980 \$
Aménagement du territoire et développement économique	1 421 380 \$
Sport, culture et vie communautaire	3 728 560 \$
Frais de financement	1 336 200 \$
Remboursement de la dette à long terme et fonds de roulement	3 557 710 \$
	<b>33 269 000 \$</b>

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2022 tel que présenté, au montant de 33 269 000 \$.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**3-01-22** ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Gélinas, appuyé par madame la conseillère Annick Latour et il est résolu à l'unanimité d'adopter le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2022 : 25 647 000 \$, 2023 : 49 400 000 \$ et 2024 : 9 240 000 \$, pour un montant total de 84 287 000 \$.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

-----

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET**

La période de question a alors lieu. Madame Anne Gadoury demande à être entendue.

**4-01-22**

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Gélinas, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19 h 18.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MME JOCELYNE BATES  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
ME PASCALIE TANGUAY  
GREFFIÈRE

Je soussigné certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 2022.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_  
Serge Courchesne, directeur général adjoint  
trésorier

Version non adoptée